

## 271075-2026 - Wettbewerb

**Frankreich – Systemdienstleistungen und Unterstützungsdienste – Fourniture de services de paiement multicanal intégrés à la chaîne de traitement automatisé des infractions et des redevances, hébergement, exploitation et maintenance applicative des applications de gestion du paiement et mise à disposition de terminaux de paiement mobiles (CNT 7)**

**OJ S 77/2026 21/04/2026**

**Auftrags- oder Konzessionsbekanntmachung – Standardregelung**

**Dienstleistungen**

### 1. Beschaffer

---

#### 1.1. Beschaffer

Offizielle Bezeichnung: ANTAI

E-Mail: [antai-marches@interieur.gouv.fr](mailto:antai-marches@interieur.gouv.fr)

Rechtsform des Erwerbers: Von einer zentralen Regierungsbehörde kontrollierte Einrichtung des öffentlichen Rechts

Tätigkeit des öffentlichen Auftraggebers: Öffentliche Ordnung und Sicherheit

### 2. Verfahren

---

#### 2.1. Verfahren

Titel: Fourniture de services de paiement multicanal intégrés à la chaîne de traitement automatisé des infractions et des redevances, hébergement, exploitation et maintenance applicative des applications de gestion du paiement et mise à disposition de terminaux de paiement mobiles (CNT 7)

Beschreibung: Il s'agit pour le titulaire du futur marché, de fournir les services monétiques et les applications nécessaires au paiement des amendes issues de l'ensemble des chaînes de traitement automatisées gérées par l'ANTAI, et certaines autres créances venant de la DGFIP. Les différents canaux de paiement sont les suivants : • Site internet amendes.gouv.fr (TAI – Télépaiement des Amendes par Internet) à destination des usagers ; • Site stationnement.gouv.fr (TFI – Télépaiement des FPS par Internet), à destination des usagers ; • Application sur smartphone (TAM – Télépaiement des Amendes sur Mobile), à destination des usagers ; • Serveur vocal interactif (SVI), à destination des usagers ; • Paiement en trésorerie : application PAI (Paiement des Amendes par Intranet), utilisés par les agents de la DGFIP pour l'encaissement des paiements des usagers ; • Paiement en point de vente agréés (PVA) utilisés par les buralistes agréés par la DGFIP, pour l'encaissement des paiements des usagers ; • Paiement immédiat sur bord de route auprès des forces de l'ordre : o Paiement à l'aide de terminaux de paiement mobiles (matériel de type mPOS) équipant les agents des forces de l'ordre, connectés à l'application PVe et dont la logistique de distribution est assurée par l'État (7500 mPOS sur le terrain à date) ; o Paiement mobile de type m-Commerce depuis le smartphone de l'utilisateur via les sites internet TAI, et l'application mobile TAM, et en interface avec l'application PVe des agents des forces de l'ordre. Le titulaire doit également assurer l'hébergement, l'exploitation et la maintenance applicative des systèmes suivants : • Télépaiement des FPS par Internet (TFI) ; • Télépaiement des amendes par Internet (TAI) ; • Télépaiement des amendes sur application mobile (TAM) ; • Serveur vocal interactif (SVI) ; • Application disponible sur l'intranet de la DGFIP (PAI) ; • Application Intranet d'administration et de fourniture des certificats aux Points de Vente Agréés utilisée à la DGFIP ; • Applications de paiement des amendes en Points de Vente Agréés, hors logiciel de caisse ; • API à

destination des éditeurs de logiciels de caisse pour les PVA ; • Base de données du télépaiement interfacée avec le système monétique PSP, les SI Métier de l'ANTAI et de la DGFIP. Enfin, le titulaire doit mettre à disposition des services de l'État des terminaux de paiement mobiles (type mPOS) connectés à l'application PVe et en assurer le déploiement, la configuration et la maintenance. Il devra également être en mesure de pouvoir assurer une montée en charge du nombre de terminaux mis à disposition.

Kennung des Verfahrens: 555780f5-8e41-471f-8fef-8979a7f77bf6

Interne Kennung: ANTAI\_AOO\_2026\_02\_PA

Verfahrensart: Offenes Verfahren

Das Verfahren wird beschleunigt: nein

Zentrale Elemente des Verfahrens: L'accord-cadre est passé selon la procédure de l'appel d'offres ouvert en application des articles L.2124-2, R.2124-2 et R.2161-2 à R.2161-5 du Code de la commande publique, dans sa version en vigueur au jour de la publication de l'avis d'appel public à la concurrence.

### **2.1.1. Zweck**

Art des Auftrags: Dienstleistungen

Haupteinstufung (cpv): 72250000 Systemdienstleistungen und Unterstützungsdienste

Zusätzliche Einstufung (cpv): 72262000 Software-Entwicklung, 72310000 Datenverarbeitung, 72500000 Datenverarbeitungsdienste

### **2.1.2. Erfüllungsort**

Stadt: Rennes

Land, Gliederung (NUTS): Ille-et-Vilaine (FRH03)

Land: Frankreich

### **2.1.3. Wert**

Geschätzter Wert ohne MwSt.: 27 166 666,67 EUR

Höchstwert der Rahmenvereinbarung: 40 833 333,33 EUR

### **2.1.4. Allgemeine Informationen**

Zusätzliche Informationen: Justification de la durée : L'accord-cadre prend effet à compter de sa date de notification pour une durée de six ans. Cet accord-cadre ne sera pas reconduit. Cette durée de six ans est justifiée, conformément à l'article L2125-1 du code de la commande publique, par l'objet du marché et notamment la complexité de son exécution et par la nécessité d'amortir les investissements sur une durée supérieure à 4 ans. La complexité de l'objet du marché impose des phases de transition de reprise et transfert entre les titulaires sortant et entrant de 9 mois chacune. Le titulaire doit installer et mettre en service le système d'information gérant les paiements des produits de l'ANTAI au sein de l'infrastructure cible, adapter logiciellement ce système à son propre arrière-plan (« back-end ») de traitement des transactions. Réussir la bascule de responsabilité entre deux titulaires permet de garantir la continuité des services de paiement, et plus globalement le bon fonctionnement des chaînes de traitement des infractions. Ces périodes de transitions, représentant 18 mois du marché, ont un impact direct sur la durée « utile » du marché (période d'exécution hors phase de transition). La durée du marché de 6 ans permet de bénéficier d'une durée « utile » d'un peu plus de 4 ans. Ces périodes ont également un impact financier important, en étendant la durée du marché, la fréquence de renouvellement est réduite et ralentit ainsi la répétition de tels surcoûts. Par ailleurs, une durée inférieure à 6 ans induirait l'impossibilité d'achever dans de bonnes conditions certains projets complexes et structurants prévus par l'ANTAI au cours de la période considérée. Avec une période globale de transition de 18 mois, la conclusion de ce marché sur 6 ans favorise également la mise en concurrence, une durée trop courte

notamment pour la transition pouvant être vue comme un obstacle (risque opérationnel trop fort) pour certains candidats, et améliore la possibilité d'amortir les investissements prévus par le titulaire. Technique d'achat : Accord-cadre à bons de commande mono-attributaire. Option: Clause de prestations similaires.

**Rechtsgrundlage:**

Richtlinie 2014/24/EU

**2.1.6. Ausschlussgründe**

Quellen der Ausschlussgründe: Auftragsunterlagen

## 5. Los

---

**5.1. Los: LOT-0001**

Titel: Fourniture de services de paiement multicanal intégrés à la chaîne de traitement automatisé des infractions et des redevances, hébergement, exploitation et maintenance applicative des applications de gestion du paiement et mise à disposition de terminaux de paiement mobiles (CNT 7)

Beschreibung: Il s'agit pour le titulaire du futur marché de fournir les services monétiques et les applications nécessaires au paiement des amendes issues de l'ensemble des chaînes de traitement automatisées gérées par l'ANTAI, et certaines autres créances venant de la DGFIP. Les différents canaux de paiement sont les suivants : • Site internet amendes.gouv.fr (TAI – Télépaiement des Amendes par Internet) à destination des usagers ; • Site stationnement.gouv.fr (TFI – Télépaiement des FPS par Internet), à destination des usagers ; • Application sur smartphone (TAM – Télépaiement des Amendes sur Mobile), à destination des usagers ; • Serveur vocal interactif (SVI), à destination des usagers ; • Paiement en trésorerie : application PAI (Paiement des Amendes par Intranet), utilisés par les agents de la DGFIP pour l'encaissement des paiements des usagers ; • Paiement en point de vente agréés (PVA) utilisés par les buralistes agréés par la DGFIP, pour l'encaissement des paiements des usagers ; • Paiement immédiat sur bord de route auprès des forces de l'ordre : o Paiement à l'aide de terminaux de paiement mobiles (matériel de type mPOS) équipant les agents des forces de l'ordre, connectés à l'application PVe et dont la logistique de distribution est assurée par l'État (7500 mPOS sur le terrain à date) ; o Paiement mobile de type m-Commerce depuis le smartphone de l'utilisateur via les sites internet TAI, et l'application mobile TAM, et en interface avec l'application PVe des agents des forces de l'ordre. Le titulaire doit également assurer l'hébergement, l'exploitation et la maintenance applicative des systèmes suivants : • Télépaiement des FPS par Internet (TFI) ; • Télépaiement des amendes par Internet (TAI) ; • Télépaiement des amendes sur application mobile (TAM) ; • Serveur vocal interactif (SVI) ; • Application disponible sur l'intranet de la DGFIP (PAI) ; • Application Intranet d'administration et de fourniture des certificats aux Points de Vente Agréés utilisée à la DGFIP ; • Applications de paiement des amendes en Points de Vente Agréés, hors logiciel de caisse ; • API à destination des éditeurs de logiciels de caisse pour les PVA ; • Base de données du télépaiement interfacée avec le système monétique PSP, les SI Métier de l'ANTAI et de la DGFIP. Enfin, le titulaire doit mettre à disposition des services de l'État des terminaux de paiement mobiles (type mPOS) connectés à l'application PVe et en assurer le déploiement, la configuration et la maintenance. Il devra également être en mesure de pouvoir assurer une montée en charge du nombre de terminaux mis à disposition.

**5.1.1. Zweck**

Art des Auftrags: Dienstleistungen

Haupteinstufung (cpv): 72250000 Systemdienstleistungen und Unterstützungsdienste

#### **5.1.2. Erfüllungsort**

Land, Gliederung (NUTS): Ile-et-Vilaine (FRH03)

Land: Frankreich

#### **5.1.3. Geschätzte Dauer**

Laufzeit: 6 Jahre

#### **5.1.6. Allgemeine Informationen**

##### **Vorbehaltene Teilnahme:**

Teilnahme ist nicht vorbehalten.

Auftragsvergabeprojekt nicht aus EU-Mitteln finanziert

Die Beschaffung fällt unter das Übereinkommen über das öffentliche Beschaffungswesen: ja

#### **5.1.9. Eignungskriterien**

Quellen der Auswahlkriterien: Auftragsunterlagen

#### **5.1.11. Auftragsunterlagen**

Zugang zu bestimmten Auftragsunterlagen ist beschränkt

Begründung für die Beschränkung des Zugangs zu bestimmten Auftragsunterlagen: Schutz besonders sensibler Informationen

Informationen über zugangsbeschränkte Dokumente einsehbar unter: <https://www.marches-publics.gouv.fr>

#### **5.1.12. Bedingungen für die Auftragsvergabe**

##### **Bedingungen für die Einreichung:**

Elektronische Einreichung: Erforderlich

Adresse für die Einreichung: <https://www.marches-publics.gouv.fr>

Sprachen, in denen Angebote oder Teilnahmeanträge eingereicht werden können: Französisch

Elektronischer Katalog: Nicht zulässig

Frist für den Eingang der Angebote: 30/06/2026 12:00:00 (UTC+01:00) Mitteleuropäische Zeit, Westeuropäische Sommerzeit

Dauer, während der das Angebot gültig bleiben muss: 180 Tage

##### **Auftragsbedingungen:**

Die Auftragsausführung muss im Rahmen von Programmen für geschützte

Beschäftigungsverhältnisse erfolgen: Nein

Elektronische Rechnungsstellung: Erforderlich

Aufträge werden elektronisch erteilt: nein

Zahlungen werden elektronisch geleistet: ja

#### **5.1.15. Techniken**

##### **Rahmenvereinbarung:**

Rahmenvereinbarung ohne erneuten Aufruf zum Wettbewerb

Höchstzahl der Teilnehmer: 1

Begründung der Laufzeit der Rahmenvereinbarung: L'accord-cadre prend effet à compter de sa date de notification pour une durée de six ans. Cet accord-cadre ne sera pas reconduit.

Cette durée de six ans est justifiée, conformément à l'article L2125-1 du code de la commande publique, par l'objet du marché et notamment la complexité de son exécution et par la nécessité d'amortir les investissements sur une durée supérieure à 4 ans. La complexité de l'objet du marché impose des phases de transition de reprise et transfert entre les titulaires sortant et entrant de 9 mois chacune. Le titulaire doit installer et mettre en service le système d'information gérant les paiements des produits de l'ANTAI au sein de l'infrastructure cible,

adapter logiciellement ce système à son propre arrière-plan (« back-end ») de traitement des transactions. Réussir la bascule de responsabilité entre deux titulaires permet de garantir la continuité des services de paiement, et plus globalement le bon fonctionnement des chaînes de traitement des infractions. Ces périodes de transitions, représentant 18 mois du marché, ont un impact direct sur la durée « utile » du marché (période d'exécution hors phase de transition). La durée du marché de 6 ans permet de bénéficier d'une durée « utile » d'un peu plus de 4 ans. Ces périodes ont également un impact financier important, en étendant la durée du marché, la fréquence de renouvellement est réduite et ralentit ainsi la répétition de tels surcoûts. Par ailleurs, une durée inférieure à 6 ans induirait l'impossibilité d'achever dans de bonnes conditions certains projets complexes et structurants prévus par l'ANTAI au cours de la période considérée. Avec une période globale de transition de 18 mois, la conclusion de ce marché sur 6 ans favorise également la mise en concurrence, une durée trop courte notamment pour la transition pouvant être vue comme un obstacle (risque opérationnel trop fort) pour certains candidats, et améliore la possibilité d'amortir les investissements prévus par le titulaire.

#### **Informationen über das dynamische Beschaffungssystem:**

Kein dynamisches Beschaffungssystem

#### **5.1.16. Weitere Informationen, Schlichtung und Nachprüfung**

Überprüfungsstelle: Tribunal administratif de Rennes

Informationen über die Überprüfungsfristen: Le pouvoir adjudicateur respectera un délai minimum de 11 jours entre la notification de la décision d'attribution et la signature du marché, conformément à l'article R.2182-1 du code de la commande publique. Le candidat peut, s'il le souhaite et avant la signature du marché public, exercer un référé pré-contractuel contre la procédure de passation devant le tribunal administratif de Rennes.

## **8. Organisationen**

---

### **8.1. ORG-0001**

Offizielle Bezeichnung: ANTAI

Registrierungsnummer: 130011454100010

Postanschrift: 2 allée Ermengarde d'Anjou

Stadt: RENNES

Postleitzahl: 35000

Land, Gliederung (NUTS): Ille-et-Vilaine (FRH03)

Land: Frankreich

E-Mail: [antai-marches@interieur.gouv.fr](mailto:antai-marches@interieur.gouv.fr)

Telefon: 0187044500

Internetadresse: <https://www.antai.gouv.fr>

Profil des Erwerbers: <https://www.marches-publics.gouv.fr>

#### **Rollen dieser Organisation:**

Beschaffer

### **8.1. ORG-0002**

Offizielle Bezeichnung: Tribunal administratif de Rennes

Registrierungsnummer: 17350005900014

Postanschrift: 3 contour de la motte CS44416

Stadt: Rennes

Postleitzahl: 35044

Land, Gliederung (NUTS): Ille-et-Vilaine (FRH03)

Land: Frankreich

E-Mail: [greffe.ta-rennes@juradm.fr](mailto:greffe.ta-rennes@juradm.fr)

Telefon: 0223212828

Internetadresse: <https://rennes.tribunal-administratif.fr>

**Rollen dieser Organisation:**

Überprüfungsstelle

## Informationen zur Bekanntmachung

---

Kennung/Fassung der Bekanntmachung: 7ca0c30f-2bfd-4c36-a205-1890ac7e425d - 01

Formulartyp: Wettbewerb

Art der Bekanntmachung: Auftrags- oder Konzessionsbekanntmachung – Standardregelung

Unterart der Bekanntmachung: 16

Datum der Übermittlung der Bekanntmachung: 17/04/2026 20:02:36 (UTC+02:00)

Osteuropäische Zeit, Mitteleuropäische Sommerzeit

Sprachen, in denen diese Bekanntmachung offiziell verfügbar ist: Französisch

Veröffentlichungsnummer der Bekanntmachung: 271075-2026

ABl. S – Nummer der Ausgabe: 77/2026

Datum der Veröffentlichung: 21/04/2026